



Lancement de l'opération d'immatriculation Des personnes assujetties à la Contribution Professionnelle Unique (CPU) à travers des réseaux de proximité

Le 19 avril dernier, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a lancé une nouvelle fonctionnalité sur son portail électronique www.macnss.ma pour permettre aux commerçants, professionnels et artisans assujettis à la contribution professionnelle unique de s'inscrire et de déclarer les membres de leurs familles.

Afin de multiplier ses canaux, et permettre l'accès à l'Assurance Maladie Obligatoire au plus grand nombre, la CNSS a récemment conclu un accord avec des établissements de services de proximité, mettant ainsi à la disposition, à partir du **11 mai 2021**, de nouveaux points de contact pour l'immatriculation des personnes éligibles et la déclaration des membres de leurs familles.

Ainsi, les commerçants, professionnels et artisans concernés pourront, en plus du portail en ligne, effectuer leurs démarches d'inscription sur tout le territoire du Royaume à travers des guichets de proximité des réseaux partenaires suivants :

Chaabi Cash, Tasshilat, Barid Cash et Cash Plus.

Il est à noter que les guichets de proximité habilités à effectuer cette opération sont identifiables grâce à une pancarte CNSS portant son logo et l'expression " **Bureau agréé pour l'immatriculation des travailleurs non salariés**".

Pour plus d'information, veuillez appeler le **05 20 19 40 40**.

09 MAI 2021

